

Annexe A.9 : Charte Vie Privée concernant les membres du bureau de courtage

1. Pourquoi une Charte Vie Privée?

Pour l'application de la présente Charte, le Client désigne le courtier en assurances qui a souscrit un Contrat Portima Connect. Les Utilisateurs sont les personnes physiques identifiées dans Portima Connect.

Pour fournir au Client et aux membres de son bureau de courtage les Services prévus par le Contrat Portima Connect, Portima doit traiter des Données à caractère personnel concernant ces personnes physiques (ci-après, les "Personnes concernées").

Dans ce cadre, la vie privée des Personnes concernées est une priorité de Portima.

À cet égard, Portima s'engage à traiter leurs Données à caractère personnel avec le plus grand soin et à en assurer le meilleur niveau de protection, conformément à la législation applicable et, en particulier, au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, "RGPD").

La présente Charte vie privée vise à informer les Personnes concernées et à répondre aux questions suivantes :

- 2. QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE LA PRÉSENTE CHARTE?
- 3. Qui est le Responsable du traitement?
- 4. POURQUOI LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNÉES SONT-ELLES TRAITÉES PAR PORTIMA ET SUR QUELS FONDEMENTS ?
- 5. QUELLES SONT LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNÉES TRAITÉES PAR PORTIMA?
- 6. À QUI PORTIMA EST-ELLE SUSCEPTIBLE DE COMMUNIQUER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNÉES ?
- 7. COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES PAR PORTIMA ?
- 8. QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES SUR LEURS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET COMMENT PEUVENT-ELLES LES EXERCER?
- 9. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNÉES SONT-ELLES TRANSMISES À L'ÉTRANGER ?
- 10. QUE DOIT FAIRE LA PERSONNE CONCERNÉE SI ELLE VEUT CONTACTER PORTIMA À PROPOS DE LA PRÉSENTE CHARTE ET/OU INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ DE PROTECTION DES DONNÉES?
- 11. COMMENT SAVOIR SI LA PRÉSENTE CHARTE A ÉTÉ MODIFIÉE?

Lexique des principaux termes légaux utilisés dans la présente Charte

Termes fréquemment utilisés dans la présente Charte	Définition prévue par le RGPD	Explication des termes en langage usuel
Donnée à caractère personnel	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, (ci-après dénommée "Personne concernée"); est réputée être une "personne physique identifiable" une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un	Tout type d'information qui se rapporte à une personne physique, c'est-à-dire à un individu identifiable, directement ou indirectement, en tant que personne distincte d'autres personnes. Par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse e-mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, une adresse IP, un enregistrement vocal, les



	nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.	données de navigation sur un site internet, les données liées à un achat en ligne, etc.
Délégué à la protection des données	Il n'y a pas de définition du délégué à la protection des données dans le RGPD.	Le délégué à la protection des données (DPO) est notamment chargé au sein de Portima du respect du RGPD et des lois nationales applicables ainsi que des politiques et pratiques de l'entreprise pour la gestion des Données à caractère personnel des Personnes concernées. Il est également chargé de la collaboration avec les autorités de contrôle. Le DPO est le point de contact préférentiel pour toute demande concernant les Données à caractère personnel des Personnes concernées.
Traitement	Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;	Toute utilisation de Données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé (enregistrer, organiser, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre, etc. des Données à caractère personnel). Par exemple: l'utilisation des Données à caractère personnel à des fins de gestion de commande, de fourniture des services, d'envoi de newsletters, etc.
Responsable de traitement	La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.	La personne, l'autorité publique, la société ou l'organisme qui exerce la maîtrise des données et qui décide de toute utilisation de celles-ci. C'est lui qui décide de créer ou de supprimer un Traitement et détermine pourquoi les données seront traitées et à qui elles seront transmises. Il est le principal responsable du respect de la protection des Données des Personnes concernées.
Tiers	Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la Personne concernée, le Responsable du traitement et le Sous-Traitant.	Toute personne, physique ou morale, ou toute autorité publique qui peut accéder à certaines Données à caractère personnel. Il ne peut pas s'agir de la Personne concernée (c'est-à-dire le responsable du bureau de courtage ou l'Utilisateur), ni du Responsable de traitement (c'est-à-dire Portima) ou du Sous-Traitant.



2. Quel est le champ d'application de la présente Charte?

La présente Charte s'applique uniquement aux Traitements des Données à caractère personnel du responsable du bureau du Client et des Utilisateurs, pour leur permettre de bénéficier des services fournis dans le cadre du Contrat Portima Connect, tel que décrit, notamment, dans l'Annexe 3 Portima Connect: Conditions générales.

Dans ce contexte, Portima intervient en qualité de Responsable du traitement (cf. ci-dessous, point 2), et traite les Données à caractère personnel mentionnées au point 4 (ci-dessous), en vue d'atteindre les finalités visées au point 3 (ci-dessous).

Le cas échéant, lorsqu'il est fait expressément référence à la présente Charte, celle-ci peut également s'appliquer à d'autres contrats conclus entre le Client et Portima, à l'occasion desquels des Données à caractère personnel sont traitées par Portima en sa qualité de Responsable du traitement, pour tout ou partie des finalités mentionnées au point 3.

3. Qui est le Responsable du traitement?

Dans le cadre de la présente Charte, le Responsable des traitements de Données à caractère personnel est Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, TVA n° 0428.775.335.

Toute question ou demande concernant le Traitement des Données peut être envoyée à l'adresse e-mail suivante : adminline@portima.com.

Portima a désigné un délégué à la protection des données. Il est notamment chargé, de manière indépendante, de veiller à l'application interne des règles de protection et de gestion des Données à caractère personnel et de la collaboration avec les autorités de contrôle.

Pour le contacter : <u>portimadpo@portima.com</u>

4. <u>Pourquoi les Données à caractère personnel des Personnes concernées sont-elles traitées par Portima et sur quels fondements ?</u>

Finalités de la collecte et du Traitement des Données à caractère personnel	Fondement juridique au Traitement des Données à caractère personnel des Personnes concernées
1. La gestion de la relation Client	L'intérêt légitime de Portima de collecter et traiter des données relatives aux personnes de contact chez ses Clients dans le cadre de l'exécution de ses prestations contractuelles ainsi que la nécessité d'exécution dudit contrat (Article 6.1.f et b du RGPD).
2. Gestion des litiges et contentieux (avec nos Clients)	L'intérêt légitime de Portima de collecter et traiter des données relatives aux personnes de contact chez ses Clients en vue de la gestion d'un litige ou contentieux avec un Client ou un Fournisseur et la nécessité d'exécution du contrat litigieux.
3. Marketing et études statistiques (à savoir l'envoi de lettres d'information (newsletters), d'informations à propos des services et produits de Portima, d'invitations à des événements professionnels et de demandes de participation à des enquêtes de satisfaction) à l'égard de nos Clients et prospects	L'intérêt légitime de Portima de collecter et traiter des données relatives aux personnes de contact chez ses Clients et prospects en vue de leur proposer des services et produits ainsi que de les informer de ses activités et évaluer leur satisfaction. Leur consentement est parfois requis par les règles spécifiques relatives à la publicité par courrier électronique.
4. Gestion des Fournisseurs de	L'intérêt légitime de Portima de collecter et traiter des données



services (avec les fournisseurs de Portima, à savoir les avocats,	relatives aux personnes de contact chez ses Fournisseurs et la nécessité d'exécution du contrat avec le Client (Article 6.1. f et b),
courtiers, banques, etc.).	RGPD).
5. Portima collecte et traite des	L'intérêt légitime de Portima de collecter et traiter des données
Données à caractère personnel du	relatives au LRA et aux Utilisateurs et la nécessité d'exécution du
LRA et des Utilisateurs, pour offrir à	contrat avec le Client (Article 6.1. f et b), RGPD).
ces derniers le service	
d'authentification Port-e-Key, avec	
lequel ils peuvent accéder aux	
données et services conformément au	
Contrat Portima Connect.	

5. <u>Quelles sont les Données à caractère personnel des Personnes concernées traitées par</u> Portima?

Pour atteindre les finalités visées à l'article 3 de la présente Charte, les Données suivantes des Personnes concernées sont collectées et traitées par Portima :

- leur nom et leur prénom ;
- leur date de naissance :
- leur adresse e-mail;
- leur numéro de téléphone mobile ;
- leur fonction au sein du bureau;
- leur formation :
- leurs données d'identification électronique (adresse IP, cookies, connexion, etc.)
- toute information en lien avec l'intervention de la personne de contact dans la relation contractuelle
- dans le cadre de la finalité 5, les informations figurant sur sa carte d'identité.

6. À qui Portima est-elle susceptible de communiquer les Données à caractère personnel des Personnes concernées ?

Dans le cadre des activités de Portima en lien avec les Services prévus par le Contrat Portima Connect, il peut arriver à Portima de communiquer les Données à caractère personnel des Personnes concernées:

- Aux autorités publiques, en réponse à des demandes légales, y compris pour répondre aux exigences de la sécurité nationale ou de l'application de la loi.
- Aux compagnies d'assurances, pour permettre l'identification d'un Utilisateur dans le cadre du Contrat Portima Connect.
- Aux Sous-Traitants ? Pour certains Traitements visés par la présente Charte, Portima recourt à un Sous-Traitant, en vue du stockage des Données à caractère personnel dans le Cloud.

7. Combien de temps les Données à caractère personnel des Personnes concernées sont-elles conservées par Portima?

Portima a retenu des critères concernant la durée de conservation des Données à caractère personnel des Personnes concernées. Cette durée varie selon différents objectifs et doit tenir compte des éventuelles obligations légales ayant pour objet de conserver certaines de ces Données

Plus précisément, les données traitées conformément à la présente Charte sont conservées pendant la durée du Contrat Portima Connect, augmentée du délai de prescription applicable, tout en tenant compte d'une éventuelle obligation de conservation spécifique, prévue en droit des assurances.



8. <u>Quels sont les droits des Personnes concernées sur leurs Données à caractère personnel et comment peuvent-elles les exercer ?</u>

Portima souhaite informer les Personnes concernées de la manière la plus claire possible des droits dont elles disposent sur leurs Données à caractère personnel. Portima souhaite également leur permettre d'exercer ces droits d'une manière simple.

Ci-après se trouve un récapitulatif de ces droits avec une description sur la manière de les exercer.

8.1. Le droit d'accès

La Personne concernée peut demander à Portima une copie des Données à caractère personnel la concernant et présentes dans ses systèmes informatiques ainsi que l'ensemble des informations suivantes :

- Les catégories de Données à caractère personnel recueillies et traitées sur les Personnes concernées.
- Les raisons pour lesquelles Portima traite ces Données,
- Les catégories de personnes auxquelles ces Données à caractère personnel sont ou seront échangées et, le cas échéant, les personnes qui se situent en dehors de l'Union européenne,
- La durée de conservation des Données à caractère personnel dans les systèmes informatiques de Portima,
- Dans les limites indiquées ci-après, le droit des Personnes concernées de demander à Portima de corriger, d'effacer les Données à caractère personnel ou de limiter l'utilisation que Portima fait des Données à caractère personnel et de leur droit de s'opposer à cette utilisation,
- Le droit des Personnes concernées d'introduire une plainte auprès d'une Autorité compétente de protection des données,
- Des informations concernant l'origine des Données lorsque celles-ci n'ont pas été collectées directement par Portima.

Comment la Personne concernée peut-elle exercer son droit d'accès ?

Pour exercer son droit d'accès, la Personne concernée est priée de contacter Portima par e-mail à adminline@portima.com, avec pour objet "Droit d'accès : Données à caractère personnel", et transmettre en pièce jointe de son e-mail une copie de sa carte d'identité. Sauf autre indication de sa part, la Personne concernée recevra gratuitement une copie de ses données dans un format électronique dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

La Personne concernée peut également adresser sa demande par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles

En cas de demande écrite, celle-ci devra être signée et accompagnée de la copie de la carte d'identité de la Personne concernée. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse. Une réponse lui sera adressée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

8.2. Le droit de rectification

La Personne concernée peut demander à Portima de corriger et/ou de mettre à jour ses Données à caractère personnel.

Comment la Personne concernée peut-elle exercer son droit de rectification?

Pour exercer son droit de rectification, la Personne concernée est priée de contacter Portima par e-mail à adminline@portima.com, avec pour objet "Droit de rectification : Données à caractère personnel", et transmettre en pièce jointe de son e-mail une copie de sa carte d'identité.



La Personne concernée peut également adresser sa demande par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles.

La demande écrite devra être signée et accompagnée de la **copie de la carte d'identité de la Personne concernée.** La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

La Personne concernée ne doit pas oublier d'indiquer dans le corps de son e-mail ou de son courrier la raison de celui-ci : la rectification d'une information inexacte, et l'information à modifier, avec le cas échéant, si elle dispose de cet élément, la preuve de l'information correcte. Une réponse lui sera adressée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

8.3. Le droit à l'effacement

La Personne concernée peut demander à Portima de supprimer les Données à caractère personnel traitées à son propos, dans l'un des cas suivants :

- Ses Données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des raisons pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- Pour une raison qui lui est propre, elle considère qu'un des Traitements poursuivis porte atteinte à sa vie privée et lui cause un dommage excessif ;
- Ses Données à caractère personnel ne sont pas traitées conformément au RGPD et à la loi belge ;
- Ses Données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union européenne ou par le droit national auquel Portima est soumise ;

Toutefois, il se peut que Portima ne puisse pas faire droit à la demande de la Personne concernée exerçant son droit à l'effacement. En effet, il faut garder à l'esprit que ce droit n'est pas absolu. En tant que Responsable du traitement, Portima doit l'équilibrer avec d'autres droits ou valeurs importantes, tels que la liberté d'expression, le respect d'une obligation légale à laquelle Portima est soumise ou des motifs d'intérêt public importants.

Comment la Personne concernée peut-elle exercer son droit à l'effacement?

Pour exercer son droit à l'effacement, la Personne concernée est priée d'adresser un e-mail à Portima, adminline@portima.com, en indiquant ses nom et prénom et dans l'objet "Droit à l'effacement : Données à caractère personnel" et de transmettre en pièce jointe de son e-mail une

copie de sa carte d'identité. La Personne concernée sera attentive à mentionner précisément dans le corps de son e-mail la raison de sa demande d'effacement.

La Personne concernée peut également exercer ce droit en adressant un courrier à Portima à l'adresse suivante : Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles. La demande écrite devra être signée et accompagnée de la photocopie de la carte d'identité de la Personne concernée. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

Une réponse sera adressée à la Personne concernée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

8.4. Le droit d'opposition

De manière générale, la législation applicable donne à la Personne concernée le droit de s'opposer à ce que Portima traite ses Données à caractère personnel si, pour une raison qui est propre à cette Personne concernée, elle considère qu'un des traitements poursuivis porte atteinte à sa vie privée et lui cause un dommage excessif.

La Personne concernée peut également s'opposer à l'usage de ses Données à caractère personnel à des fins de marketing, et en particulier, aux actions publicitaires par e-mail.

La Personne concernée ne peut toutefois pas empêcher Portima de traiter ses Données à caractère personnel lorsque Portima a des motifs légitimes et impérieux de traiter les Données à caractère personnel, qui priment sur les intérêts, droits et libertés de la Personne concernée (notamment lorsque le Traitement est nécessaire à l'exécution des Services prévus par le Contrat



ou lorsqu'il est imposé par une disposition légale ou réglementaire) ou lorsqu'il est nécessaire pour constater, exercer ou défendre des droits en justice.

Comment exercer son droit d'opposition?

Pour exercer son droit d'opposition, la Personne concernée est priée d'adresser un e-mail à Portima, <u>adminline@portima.com</u>, en indiquant ses nom et prénom et dans l'objet "Droit d'opposition : Données à caractère personnel" et de transmettre en pièce jointe de son e-mail une copie de sa carte d'identité. La Personne concernée sera attentive à mentionner précisément dans le corps de son e-mail la raison de celui-ci.

La Personne concernée peut également exercer ce droit en adressant un courrier à Portima à l'adresse suivante: Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles. La demande écrite devra être signée et accompagnée de la photocopie de la carte d'identité de la Personne concernée. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

Une réponse sera adressée à la Personne concernée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

8.5. Le droit à la portabilité

Ce droit permet à la Personne concernée de maîtriser plus facilement ses Données à caractère personnel et plus précisément :

- de récupérer les Données à caractère personnel qui sont traitées par Portima, pour son usage personnel, et de les stocker sur un appareil ou un cloud privé par exemple.
- de transférer ses Données à caractère personnel vers un autre prestataire, soit par la Personne concernée, soit directement par Portima, sous réserve que ce transfert direct soit "techniquement possible".

Ce droit vise tant les Données à caractère personnel déclarées activement et consciemment, telles que les Données à caractère personnel fournies (par exemple les formations encodées), que les Données à caractère personnel collectées par Portima.

A l'inverse, les Données à caractère personnel qui sont dérivées, calculées ou inférées à partir des Données à caractère personnel que les Personnes concernées ont fournies sont exclues du droit à la portabilité car créées par Portima.

En outre, les Personnes concernées doivent savoir que Portima est en droit de refuser certaines demandes de portabilité (par exemple, et comme expliqué ci-après, pour les données d'identification électroniques, ...). En effet, ce droit s'applique seulement aux Données à caractère personnel dont le traitement est fondé sur le consentement de la Personne concernée ou sur l'exécution d'un contrat conclu avec celle-ci. Or, la majorité des Traitements réalisés par Portima est fondée sur son intérêt légitime, tel que visé à l'article 6 (1), f) du RGPD.

Comment exercer son droit à la portabilité?

Pour exercer son droit à la portabilité, il suffit à la Personne concernée d'adresser un e-mail à adminline@portima.com en indiquant ses nom et prénom et dans l'objet "Droit à la portabilité : Données à caractère personnel" et de le transmettre à Portima avec en pièce jointe de cet e-mail une copie de sa carte d'identité. La Personne concernée ne doit pas oublier de préciser dans son e-mail les fichiers concernés et le type de demande (restitution des données et/ou transfert à un autre prestataire).

La Personne concernée peut également exercer ce droit en adressant un courrier à Portima à l'adresse suivante: Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles. La demande écrite devra être signée et accompagnée de la photocopie de la carte d'identité. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

Une réponse sera alors adressée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

8.6. Droit à la limitation du traitement

La Personne concernée peut demander à Portima une limitation des Traitements de Données à



caractère personnel dans l'une des hypothèses suivantes :

- L'exactitude des Données à caractère personnel est contestée par la Personne concernée. La limitation du Traitement vaut pendant une durée permettant à Portima de vérifier l'exactitude des Données à caractère personnel;
- Le Traitement est illicite et la Personne concernée s'oppose à l'effacement des Données à caractère personnel et exige à la place la limitation de leur utilisation;
- Portima n'a plus besoin des Données à caractère personnel aux fins du Traitement mais cellesci sont encore nécessaires à la Personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- La Personne concernée a exercé son droit d'opposition conformément à l'article 7.4. de la présente Charte. La limitation du Traitement vaut pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par Portima prévalent sur les raisons de la Personne concernée.

Comment exercer son droit à la limitation du traitement?

Pour exercer son droit à la limitation du traitement, la Personne concernée est priée d'adresser un e-mail à Portima, <u>adminline@portima.com</u>, en indiquant ses nom et prénom et dans l'objet "Droit à la limitation du traitement : Données à caractère personnel" et de transmettre en pièce jointe de son e-mail une copie de sa carte d'identité. La Personne concernée sera attentive à mentionner précisément dans le corps de son e-mail la raison de celui-ci.

La Personne concernée peut également exercer ce droit en adressant un courrier à Portima SC, dont le siège social est établi à 150 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles. La demande écrite devra être signée et accompagnée de la photocopie de la carte d'identité de la Personne concernée. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

Une réponse sera adressée à la Personne concernée dans un délai d'1 mois suivant la réception de la demande, 2 mois en cas de demande nécessitant des recherches approfondies.

9. <u>Les Données à caractère personnel des personnes concernées sont-elles transmises à l'étranger?</u>



Transfert de données au sein de l'Europe

Au sein de l'Espace Economique Européen (c'est-à-dire les 27 Etats membres de l'UE, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein), les Données à caractère personnel bénéficient du même niveau de protection.

Les Données à caractère personnel sont conservées sur des serveurs informatiques situés en Belgique ou sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE).



Transfert de données hors de l'Europe

En principe, Portima ne transfère pas les Données à caractère personnel en dehors de l'Europe: tous les serveurs de Portima (ou, le cas échéant, de ses sous-traitants), sont en effet situés sur le territoire de l'Union européenne ou d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE).

Toutefois, de manière exceptionnelle, lorsque les données sont traitées dans le cloud par exemple, on ne peut pas exclure que, pour des raisons de maintenance notamment, un accès limité à certaines données intervienne depuis un Etat situé en dehors du territoire de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Portima ne transfère les Données à caractère personnel et/ou ne permet l'accès à celles-ci à un sous-traitant, prestataire ou tiers en dehors de l'Union européenne sauf si

- il se situe dans un Etat qui assure un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation prise par la Commission européenne ;



- des garanties appropriées ont été mises en œuvre conformément au RGPD, comme par exemple:
- o la signature des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne pour le transfert des données à caractère personnel vers les sous-traitants établis dans les pays tiers (2010/87/UE);
 - o le recours à des règles d'entreprises contraignantes approuvées ou
 - o l'application d'un code de conduite approuvé.

Tout transfert de données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'EEE cessera immédiatement si la décision d'adéquation ou toute autre garantie équivalente sur laquelle repose ce transfert est invalidée ou s'il n'est plus satisfait aux conditions requises par la législation applicable.

10. <u>Que doit faire la Personne concernée si elle veut contacter Portima à propos de la présente Charte et/ou introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données ?</u>

• La Personne concernée a une question ou une suggestion concernant la présente Charte?

Il ne faut, dans ce cas, pas hésiter à en faire part à Portima en prenant contact par e-mail (adminline@portima.com), ou par courrier (Portima SC, 150 Chaussée de la Hulpe, à 1170 Bruxelles).

Portima veillera à répondre aux questions posées dans les meilleurs délais.

• La Personne concernée estime que ses Données à caractère personnel ne sont pas suffisamment protégées?

Si la Personne concernée estime que Portima ne traite pas ses Données à caractère personnel conformément au RGPD et à la législation belge applicable, elle a le droit d'introduire une réclamation auprès de :

- L'autorité de protection des données du pays européen dans lequel la Personne concernée réside de manière habituelle, ou
- L'autorité de protection des données du pays européen dans lequel la Personne concernée travaille, ou
- L'autorité de protection des données du pays européen dans lequel la violation alléguée du RGPD a été commise.
- Introduire une plainte auprès de l'Autorité belge de Protection des données,
 - Par courrier postal :

Commission de la protection de la vie privée / Autorité de protection des données Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles

- ▶ Par e-mail : contact@apd-gba.be
- Introduire une plainte auprès d'une autre autorité européenne de protection des données Pour pouvoir introduire une plainte auprès d'une autre autorité de protection des données, les Personnes concernées sont invitées à consulter la liste <u>ici</u>.

11. Comment savoir si la présente Charte a été modifiée?

La présente Charte peut être modifiée à tout moment, notamment pour tenir compte d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires et de l'évolution des services de Portima.

Les modifications importantes apportées seront notifiées via le site internet de Portima réservé aux courtiers www.portima.com ou par e-mail, dans la mesure du possible, trente jours au moins avant leur entrée en vigueur.

Lorsque des modifications de la présente Charte sont publiées, la date de "dernière mise à jour" sera révisée et les changements seront décrits dans la page "Historique des modifications" publiée sur www.portima.com.